

PROCEDURE simplifiée application FAITS ETABLISSEMENT 1^{er} degré

Sur l'application cliquer sur « créer un fait »

Remplir chaque rubrique :
Type de fait, victimes auteurs espaces du fait, suites de fait, validation et
transmission

Informations importantes :

Le niveau de gravité est
généralisé automatiquement
et peut être modifié

S'il existe un risque de
répercussions
médiatiques une case est
à cocher pour alerter

Aucune information
nominative ne doit être
saisie dans la zone de
texte

Vous pouvez demander à
être recontacté en
cochant la case prévue à
cet effet

Le fait établissement est anonyme (auteurs victimes) il vous appartient d'apporter par mail le
complément d'informations que vous jugerez utile à :

IEN de circonscription
Référent violences

Pour plus de précisions sur l'utilisation de faits établissement, un manuel est à votre disposition sur l'application
dédiée, onglet « accueil » puis cliquez sur « aide » en bas de page

**Le fait établissement ne peut à lui seul apporter des réponses en termes de sanctions ou de protection des élèves
concernés victimes/auteurs**

**Votre IEN de circonscription et le référent violences sont vos interlocuteurs dans la gestion de ce type de situations
et des suites à donner.**